

PÔLES DE PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS

LES PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS : UNE DÉFINITION COMMUNE

Les pratiques artistiques amateurs regroupent l'ensemble des activités et expressions artistiques régulières de chacun, non professionnelles et librement menées individuellement ou collectivement dans une logique de plaisir. Leur développement se situe au croisement des enjeux culturels, artistiques et d'éducation populaire et s'inscrit en complémentarité des actions d'éducation artistiques (sensibilisation) et d'enseignements artistiques.

POURQUOI UNE CHARTRE DÉPARTEMENTALE ?

Le développement des pratiques artistiques amateurs est l'un des trois piliers du Schéma départemental de l'éducation, des pratiques et des enseignements artistiques (SDEPEA) 2018-2022.

La présente chartre définit un cadre de références partagées entre le Département et les fédérations « têtes de réseaux » ou structures culturelles et socio-culturelles conventionnées par la collectivité qui œuvrent pour le développement des pratiques artistiques amateurs.

Le respect des objectifs communs précisés ci-dessous permet aux structures d'être qualifiées « Pôles de pratiques artistiques amateurs ». Elles s'engagent ainsi à mener des actions qualitatives et exigeantes en matière de pratiques artistiques en direction des habitants dans toute leur diversité, contribuant à leur émancipation individuelle et collective et au développement de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique.

LES OBJECTIFS PARTAGES PAR LES PPAA

- **Représenter une structure conventionnée avec le Département**, œuvrant à l'échelle de l'Ardèche pour le développement des pratiques artistiques amateurs
- **Développer une approche contemporaine et innovante** des pratiques artistiques amateurs (pluridisciplinarité, approches collectives, lieux investis...)
- **Proposer une/des pratique(s) artistique(s) basée(s) sur une/des intervention(s) artistique(s) et pédagogique(s) qualifiée(s) et professionnelles**
- **Promouvoir l'accessibilité à la pratique artistique** d'un point de vue financier, géographique et social
- **Prendre en compte les besoins et les pratiques culturelles et artistiques des habitants** dans une démarche de participation et de valorisation de la diversité culturelle
- **Encourager la rencontre entre pratiques amateurs et des univers artistiques professionnels**, suscitant l'ouverture du regard et le renouvellement des pratiques culturelles
- **S'inscrire dans une dynamique de coopérations et de partenariats** entre acteurs du territoire
- **Développer une démarche d'évaluation** des projets menés